

Résolution interpartis

Plan équilibre cantonal : ho, et nous ?

Monsieur le président, Monsieur le maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chères et chers collègues,

Le 6 octobre dernier, le Gouvernement jurassien présentait son « Plan équilibre 22-26 ». Ce projet, qui doit encore être discuté et ratifié par le Parlement, comprend plus de 80 mesures pour des économies de 34 millions.

Le Conseil général de la commune fusionnée de Val Terbi est conscient de l'état précaire des finances cantonales et de la nécessité de mener un plan d'action. Toutefois, et de notre point de vue, un tel plan se doit d'être établi de manière raisonnée et, surtout, dans un esprit de concertation, tout particulièrement avec les communes. En effet, le « Plan équilibre » aura des répercussions directes des plus néfastes sur les communes à faible capacité financière comme la nôtre. A cet égard, la mesure no 610 « Neutralisation des effets financiers en faveur des communes » nous préoccupe grandement.

Il s'agit d'un mécanisme artificiel qui a comme conséquence de ne pas faire profiter les communes des économies qui seront obtenues grâce aux mesures du plan. Ainsi, les communes sont privées d'économies à hauteur de 700'000 fr. en 2023, puis de 5,5 millions en 2024, de 6,5 millions en 2025 et finalement de 3,3 millions en 2026. Grosso modo, il s'agit en fait de 200'000 fr. en moyenne par an pour notre commune.

Les communes étant plus endettées que le Canton, cette mesure fait qu'il n'est pas logique de les priver artificiellement d'une bouffée d'oxygène qui leur serait plus utile qu'au Canton. Au surplus, nous nous inquiétons également de plusieurs autres mesures qui mettent la pression sur les communes, dans un contexte défavorable déjà très chargé.

Aussi, le Conseil général de Val Terbi demande au Gouvernement jurassien qu'il renonce à la mesure no 610 du Plan équilibre 22-26 et qu'il prenne en compte la situation des communes, tout particulièrement celles qui ont une faible capacité financière.

En outre, le Conseil général de Val Terbi demande à l'Association jurassienne des communes (AJC) de tout mettre en œuvre pour minimiser l'impact du Plan équilibre sur les communes.

Ce texte s'inscrit par ailleurs dans la continuité de la résolution intitulée « Réforme de la péréquation financière entre le Canton et les communes - dossier à finaliser ». Ce texte, plébiscité ici-même le 15 décembre 2020, s'adressait également au Gouvernement jurassien et à l'Association jurassienne des communes. A la lumière de ce qui précède, il convient de constater que la situation n'a pas évolué et que le plan équilibre ne fera qu'aggraver la situation.

Vicques, le 15 novembre 2022

Damien Voisard (VTE, premier signataire et porte-parole)



Handwritten signatures in blue ink, arranged in several rows. The signatures are of various styles, some with names written below them.

Row 1: Three signatures. The first is a stylized 'D' and 'V'. The second is a stylized 'V'. The third is a long, horizontal signature.

Row 2: Two signatures. The first is a stylized signature with 'Stoltz' written below it. The second is 'JP Chétolle'.

Row 3: Three signatures. The first is a stylized signature with 'Hucquin' written below it. The second is a stylized signature with 'E. Schalk' written below it. The third is a stylized signature with a vertical line through it.

Row 4: Three signatures. The first is a stylized signature. The second is a stylized signature with 'aaf' written below it. The third is a stylized signature with 'Joa' written below it.

Row 5: Two signatures. The first is a stylized signature with 'NACH' written below it. The second is a stylized signature with 'Ato/c' written below it.

Row 6: One signature. A stylized signature.